

# BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) BULLISH NOTE DIVDAX (PRICE) 2017/2



**BNP PARIBAS FORTIS**  
**PRIVATE BANKING**

Document promotionnel | Octobre 2011

## Instrument de dette émis par BNP Paribas Fortis Funding, filiale de Fortis Banque SA (A1 / AA / A+)

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique principalement ciblée pour les clients Private Banking. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

**La période de souscription court du 15 octobre à 9 h au 14 novembre 2011 à 16 h.**

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances, telles que décrites dans le Prospectus.

**Pour en savoir plus ou pour souscrire, adressez-vous à votre private banker.**

La **BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) BULLISH NOTE DivDAX (PRICE) 2017/2** (en abrégé BP2F BULLISH NOTE DivDAX (PR) 2017/2) est un instrument de dette émis par BNP Paribas Fortis Funding et garanti par Fortis Banque SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous payer des montants définis en fonction de l'évolution du sous-jacent et à rembourser au minimum le capital à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre le capital investi.

La **BP2F BULLISH NOTE DivDAX (PR) 2017/2** est destinée aux investisseurs à même d'évaluer, au regard de leurs connaissances, de leur expérience et de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument de dette complexe, notamment via une familiarisation avec l'indice DivDAX Price de la Bourse de Francfort et les taux d'intérêt.

#### **Principales caractéristiques**

- ✓ Maturité de 6 ans.
- ✓ Droit au remboursement du capital à 100% à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.
- ✓ Rendement final associé à l'évolution de l'indice DivDAX Price, composé de 15 actions allemandes sélectionnées sur la base de leur rendement du dividende. L'indice étant un indice de type "Price", il convient de souligner que les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et qu'ils n'influent donc pas directement sur sa valeur.
- ✓ La prime de remboursement potentielle sera égale à 100% de toute évolution positive de l'indice DivDAX Price.
- ✓ Coupures de 1.000 EUR, avec un montant minimal de souscription fixé à 5.000 EUR.
- ✓ Profil d'investisseur: défensif à dynamique.



# Le potentiel boursier "hors dividendes" de 15 actions allemandes à haut rendement du dividende

La crise de la dette a quelque peu modifié le paysage financier européen. En effet, les obligations d'Etat ont vu pâlir leur statut de valeurs refuges. Combinés à la faiblesse persistante des taux, les doutes qu'elles suscitent pourraient orienter les mouvements de capitaux vers les **actions allemandes** les plus solides. Pourquoi? Tout simplement parce que dans la tourmente actuelle, l'économie allemande reste plus que jamais la locomotive de la zone euro.

Après avoir assaini leur situation financière, certains grands groupes allemands ont d'ailleurs recommencé à distribuer de généreux dividendes.

Dans un contexte de taux historiquement bas et de grandes incertitudes, les **actions à haut rendement du dividende**<sup>1</sup> séduisent davantage les investisseurs. Et pour cause: c'est d'abord vers elles que reviendront les investisseurs quand l'aversion au risque se dissipera, et si la volatilité actuelle persiste, elles offriront une meilleure résistance à la tendance baissière.

(Source: BNP Paribas Fortis)

## L'indice DivDAX Price

L'indice DivDAX Price est un indice de la Bourse de Francfort ("Deutsche Börse AG"), composé des 15 entreprises allemandes qui présentent les rendements du dividende les plus élevés au sein de l'univers de l'indice DAX. Il offre donc une **exposition à des entreprises allemandes dont la santé financière est suffisamment solide pour leur permettre de distribuer des dividendes à leurs actionnaires.**

Sa composition est revue annuellement en septembre, en même temps que celle du DAX. La sélection des entreprises est fondée sur les dividendes récemment mis en paiement.

La pondération des actions au sein de l'indice est adaptée trimestriellement, entre autres sur la base de la capitalisation boursière. Pour éviter une exposition trop importante à une même valeur, aucune action ne peut compter pour plus de 10% dans l'indice.

### Indice de type "Price"

Dans le cas d'un indice de type "Price" (et par opposition à un indice de type "Total Return"), les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas directement sur sa valeur.

Vous trouverez la composition de l'indice DivDAX Price (DivDAX (PR) EUR) et pourrez en suivre les performances sur le site <http://dax-indices.com/EN/index.aspx?pageID=15> > tapez ensuite divdax dans l'option de recherche. Il s'agit d'un indice de la famille DAXplus.

## Composition de l'indice DivDAX Price au 13 octobre 2011

Dénomination	Code ISIN
ALLIANZ SE VNA O.N.	DE0008404005
BASF SE NA O.N.	DE000BASF111
BAYER AG NA	DE000BAY0017
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	DE0005190003
DAIMLER AG NA O.N.	DE0007100000
DEUTSCHE BOERSE Z.U.M.T.	DE000A1KRND6
DEUTSCHE LUFTHANSA AG	DE0008232125
DEUTSCHE POST AG NA O.N.	DE0005552004
DT.TELEKOM AG NA	DE0005557508
E.ON AG NA	DE000ENAG999
MAN SE ST	DE0005937007
METRO AG ST O.N.	DE0007257503
MUENCH.RUECKVERS.VNA O.N.	DE0008430026
RWE AG ST O.N.	DE0007037129
SIEMENS AG NA	DE0007236101

1 **Le rendement du dividende (Dividend Yield)** est le dividende distribué par une action, exprimé en pourcentage du cours de cette action. Il représente donc le rapport entre le dividende et le cours de bourse. A dividende constant, plus le cours d'une action diminue, plus le rendement de dividende augmente, et inversement. Le rendement du dividende est un critère d'évaluation important pour mesurer la rentabilité d'une action.

## Evolution comparée des indices DivDAX Price et DAX Price sur les 10 dernières années (Données rebasées à 100 au 30.09.2001 et arrêtées au 30.09.2011)



Le 30 septembre 2011, l'indice DivDAX Price a clôturé au niveau de 91,18.

Sur la période du 30 septembre 2001 au 30 septembre 2011, il a affiché un rendement actuariel de 1,26%.

Les données du passé ne constituent en aucun cas une garantie pour l'avenir.

## 100% de toute performance positive de l'indice DivDAX Price à l'échéance

À l'échéance, soit le 21 novembre 2017, la BP2F BULLISH NOTE DIVDAX (PR) 2017/2 donne droit<sup>1</sup>:

- au remboursement du capital initial à 100% de la valeur nominale;
- à une prime de remboursement égale à **100% de toute performance positive de l'indice** par rapport à sa valeur initiale.

La performance de l'indice DivDAX Price correspondra à l'évolution enregistrée entre sa valeur initiale et sa valeur finale.

En cas d'évolution nulle ou négative de l'indice, aucune prime de remboursement ne sera distribuée.

### Valeurs de l'indice DivDAX Price

- Valeur initiale: cours de clôture du 15 novembre 2011.
- Valeur finale: moyenne des 19 cours de clôture de l'indice relevés entre le 16 mai 2016 et le 14 novembre 2017 (voir dates exactes en page 6 dans la rubrique "Valeurs de l'indice DivDAX Price").

## Scénarios d'évolution de l'indice DivDAX Price et de rendement

Donnés à titre purement illustratif du mode de calcul du rendement final, les trois scénarios suivants ne préjugent pas de l'évolution future de l'indice DivDAX Price et ne constituent en aucune manière une garantie quant au rendement final.

Scénario favorable	Scénario neutre	Scénario défavorable
L'indice DivDAX Price enregistre une hausse de 35%.	L'indice DivDAX Price enregistre une hausse de 15%.	L'indice DivDAX Price enregistre une chute de 20%.
➔ La prime de remboursement attribuée est donc de 35%.	➔ La prime de remboursement attribuée est donc de 15%.	➔ Pas de prime de remboursement octroyée.
➔ Le rendement actuariel brut est de 4,77%.	➔ Le rendement actuariel brut est de 2,02%.	➔ Le rendement actuariel brut est de -0,33% étant donné le droit au remboursement à 100% du capital à l'échéance <sup>1</sup> .

**Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'émetteur et du garant,** l'investisseur ne touchera pas de prime de remboursement et pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, ce montant pouvant être nul.

<sup>1</sup> Sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.

## Pour quel investisseur?

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, la BP2F BULLISH NOTE DIVDAX (PR) 2017/2 est destinée à l'investisseur présentant un profil **défensif à dynamique**. Elle peut néanmoins convenir, dans certaines limites, pour des investisseurs présentant un autre profil en fonction du degré de diversification de leur portefeuille et du niveau de risque qu'ils acceptent.

Vous trouverez plus d'informations sur les différents profils d'investisseur sur notre site [www.bnpparibasfortis.be/privatebanking](http://www.bnpparibasfortis.be/privatebanking) > Investissements > Dossiers > Votre profil d'investisseur.

Avant de prendre une décision d'investissement, il est recommandé à tout investisseur de vérifier si cette formule d'investissement est appropriée compte tenu, notamment, de ses propres connaissances et expérience en matière financière, de ses objectifs d'investissement et de sa situation financière. En cas de doute, il est invité à consulter son private banker ou son wealth manager.

## Le pour et le contre...

Avantages	Risques
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Droit au remboursement à 100%</b>: même si la performance de l'indice DivDAX Price s'avère négative, l'investisseur a droit au remboursement de son capital à 100% de la valeur nominale à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.</li><li>• À l'échéance, une <b>prime de remboursement égale à 100% de la performance finale de l'indice DivDAX Price</b> par rapport à sa valeur initiale est versée en cas de performance positive de l'indice.</li><li>• <b>Thème des actions à haut rendement du dividende</b> actuellement privilégié par les spécialistes du Private Banking de BNP Paribas Fortis dans leur stratégie d'investissement.</li><li>• Au travers de l'indice DivDAX Price, l'investisseur particulier est exposé aux performances des <b>actions allemandes</b> présentant les rendements du dividende les plus élevés sans avoir à investir directement dans ces actions. De plus, l'économie allemande est l'une des plus solides au sein de la zone euro.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Risque de crédit</b>: en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.</li><li>• <b>Risque de contre-performance de l'indice</b>: risque de ne pas recevoir de prime de remboursement si la performance finale de l'indice DivDAX Price est nulle ou négative.</li><li>• <b>Risque de liquidité</b>: rien ne garantit le développement d'un marché actif permettant la négociation de cet instrument de dette. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance devra donc les vendre au prix du marché, qui pourrait être inférieur à la valeur nominale.</li><li>• <b>Risque de marché</b>: le cours de cet instrument de dette peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, l'évolution des actions composant l'indice DivDAX Price et l'évolution générale des taux d'intérêt.</li><li>• <b>Pas de distribution de dividendes ni de coupons périodiques</b>.</li><li>• La plus-value finale potentielle est exclusivement associée à la performance boursière des actions composant l'indice DivDAX Price. Elle n'est donc pas liée directement à la distribution effective de leurs dividendes.</li></ul>

## Documentation

Pour obtenir plus de détails sur les facteurs de risque, nous invitons les investisseurs à lire attentivement tous les supports d'information afférents à la BP2F BULLISH NOTE DIVDAX (PR) 2017/2 et à considérer la décision d'y investir à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises, et plus particulièrement des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risque".

Le **Prospectus** est constitué:

- du **Prospectus de Base**, daté du 17 juin 2011 et approuvé par la Commission de surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg, et
- des **Final Terms**, datées du 14 octobre 2011.

Ces deux documents, rédigés en anglais, ainsi qu'un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement dans tout Private Banking Centre et Wealth Management Centre de BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

Il est également recommandé aux investisseurs de consulter notre "Brochure d'information – Instruments financiers" disponible dans tout Private Banking Centre et Wealth Management Centre de BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site [www.bnpparibasfortis.be/privatebanking](http://www.bnpparibasfortis.be/privatebanking) > Investissements > Informations légales.

# Principales caractéristiques de cette émission

<b>Emetteur</b>	BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de Fortis Banque SA.
<b>Garant</b>	Fortis Banque SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur. Rating (perspective) du garant: A1 (stable) chez Moody's, AA (négative) chez Standard & Poor's et A+ (stable) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.
<b>Titres</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Valeur nominale: 1.000 EUR. Souscription minimale fixée à 5.000 EUR.</li><li>• Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 50 millions EUR.</li><li>• Code ISIN: XS0686542977 – Série 734.</li><li>• Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.</li><li>• Cet instrument de dette ne sera pas coté sur un marché réglementé. L'investisseur désireux de vendre ses titres avant l'échéance est invité à prendre contact avec son private banker ou son wealth manager. Dans des conditions normales de marché, le rachat des titres pourra intervenir et les ordres seront traités de gré à gré, le jour même de leur réception, avec une fourchette achat/vente de maximum 1%. Le prix de cet instrument de dette peut être volatil. Pour une information plus détaillée sur les frais relatifs au rachat des titres, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement auprès de votre private banker ou de votre wealth manager.</li><li>• Sous-jacent: indice DivDAX Price de la Bourse de Francfort.</li></ul>
<b>Risques</b>	Les principaux risques que présente cet instrument de dette sont décrits en page 5.
<b>Profil d'investisseur</b>	Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, la BP2F BULLISH NOTE DivDAX (PR) 2017/2 est destinée à l'investisseur présentant un <b>profil défensif à dynamique</b> . Elle peut néanmoins convenir, dans certaines limites, pour des investisseurs présentant un autre profil en fonction du degré de diversification de leur portefeuille et du niveau de risque qu'ils acceptent.
<b>Date d'émission et de paiement</b>	21 novembre 2011.
<b>Prix d'émission</b>	102% de la valeur nominale.
<b>Date d'échéance</b>	21 novembre 2017, soit une durée de 6 ans.
<b>Prix de remboursement</b>	Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance (sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant).
<b>Rendement</b>	La prime de remboursement potentielle versée à l'échéance (sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant) sera égale à 100% de toute évolution positive de l'indice DivDAX Price par rapport à sa valeur initiale. En cas d'évolution nulle ou négative de l'indice, la prime de remboursement sera nulle.
<b>Valeurs de l'indice DivDAX Price</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Valeur initiale: cours de clôture du 15 novembre 2011.</li><li>• Valeur finale: moyenne des cours de clôture des 16 mai 2016, 14 juin 2016, 14 juillet 2016, 15 août 2016, 14 septembre 2016, 14 octobre 2016, 14 novembre 2016, 14 décembre 2016, 16 janvier 2017, 14 février 2017, 14 mars 2017, 18 avril 2017, 15 mai 2017, 14 juin 2017, 14 juillet 2017, 14 août 2017, 14 septembre 2017, 16 octobre 2017 et 14 novembre 2017.</li></ul>
<b>Frais et commissions</b>	<b>Frais</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Service financier:</b> gratuit auprès de l'agent payeur BNP Paribas Fortis en Belgique.</li><li>• <b>Conservation en compte-titres:</b> gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.</li></ul> <b>Commissions</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Commission payée par l'investisseur:</b> commission de placement de 2% à charge de l'investisseur particulier, non récurrente, comprise dans le prix d'émission et donc payable d'avance par l'investisseur particulier au distributeur.</li><li>• <b>Autres commissions, comprises dans la valeur de l'obligation structurée et donc dans le prix d'émission:</b> pour information, des commissions relatives à cette émission sont payées par l'émetteur et/ou par la contrepartie de l'émetteur qui couvre le dérivé compris dans l'obligation structurée. Ces commissions se subdivisent comme suit:<ul style="list-style-type: none"><li>- une commission au titre de la distribution et à titre d'apporteur d'affaire de maximum 1,00% récurrente et payable annuellement au distributeur;</li><li>- une commission de structuration de 0,05%, non récurrente et payable à la date d'émission au dealer (voir Final Terms du 14 octobre 2011) de l'obligation structurée.</li></ul></li></ul>
<b>Fiscalité</b>	<b>Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique</b> <p>Les revenus d'instruments de dette étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%.</p> <p>Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.</p> <p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.</p> <p>Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.</p> <b>Taxe sur opérations de bourse (TOB)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de TOB sur le marché primaire.</li><li>• TOB de 0,07% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 500 EUR par opération).</li></ul>
<b>Informations</b>	La documentation relative à cet instrument de dette est détaillée en page 5.

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.